

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 février 2020

INFO PRESSE

Thierry Santa, président du gouvernement, et Atoloto Kolokilagi, président de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, ont signé deux conventions de coopération pour le recrutement et la formation initiale des enseignants du premier degré.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre de l'Accord particulier qui lie la Nouvelle-Calédonie, l'État et Wallis-et-Futuna depuis 2003, dans le but d'accompagner et de soutenir le développement de Wallis-et-Futuna à travers des actions de coopération dans de nombreux domaines, dont l'éducation et la formation.

La signature de ces conventions renouvelle le partenariat instauré pour le recrutement et la formation initiale des instituteurs du premier degré de Wallis-et-Futuna. Il permet aux étudiants wallisiens et futuniens de niveau bac et qui souhaitent devenir instituteurs, de se former dans les mêmes conditions que les étudiants calédoniens : préparation durant trois années à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM) au diplôme « enseigner dans le premier degré » de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et présentation au concours de recrutement des instituteurs à l'issue de la deuxième année de formation afin d'acquérir le diplôme professionnel d'instituteur délivré par l'État.

La formation est prise en charge par la Nouvelle-Calédonie, tandis que l'État s'engage à verser les salaires des élèves instituteurs lauréats du concours. Wallis-et-Futuna assure pour sa part le financement d'un voyage aller-retour par an entre la Calédonie et Wallis pour chaque étudiant ou instituteur stagiaire, des aides à la mise en stage au cours de la formation, ainsi que des frais inhérents à la délocalisation du centre d'examen pour le concours de recrutement.

Cette année, quatre étudiants originaires de Wallis-et-Futuna pourront bénéficier de ce parcours.

* *
*